

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

I) Les opérations d'exploitation

La section d'exploitation présente pour l'année 2024 :

➤ Au titre du Budget Principal

• Total de titres émis :	44 001 338,21 €
• Total de mandats émis :	43 967 883,22 €
Résultat de la section :	+ 33 454,99 €
• Restes à réaliser en dépenses à reporter en N+1 :	781 991,72 €
• Restes à réaliser en recettes à reporter en N+1 :	0,00 €

➤ Au titre du Budget Annexe FEADER :

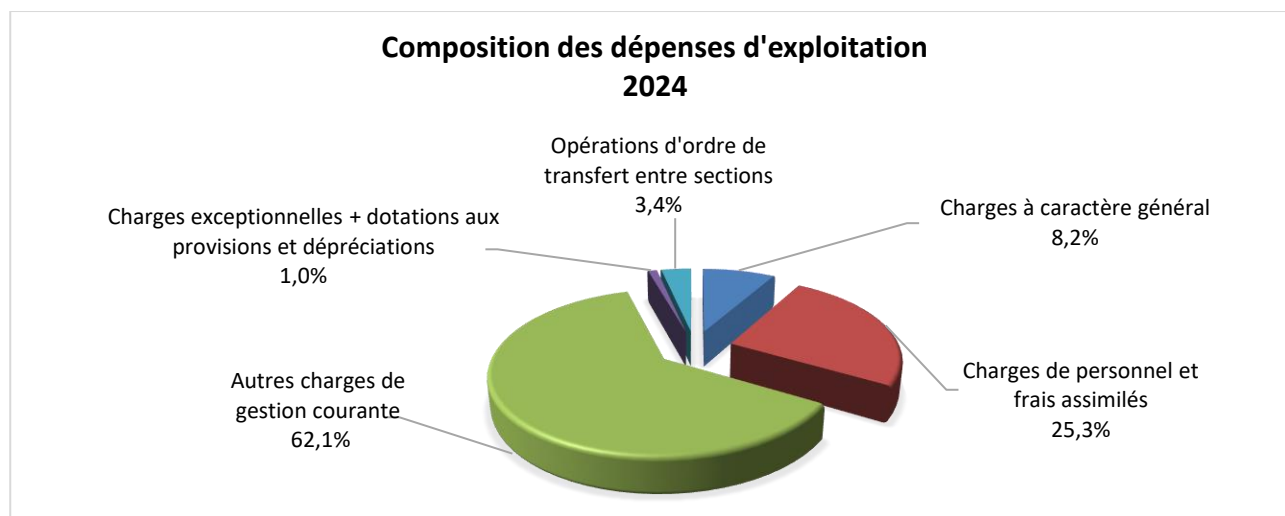
• Total de titres émis :	21 388 188,42 €
• Total de mandats émis :	21 388 188,42 €
Résultat de la section :	0,00 €

I.1) Les dépenses d'exploitation au titre du Budget Principal

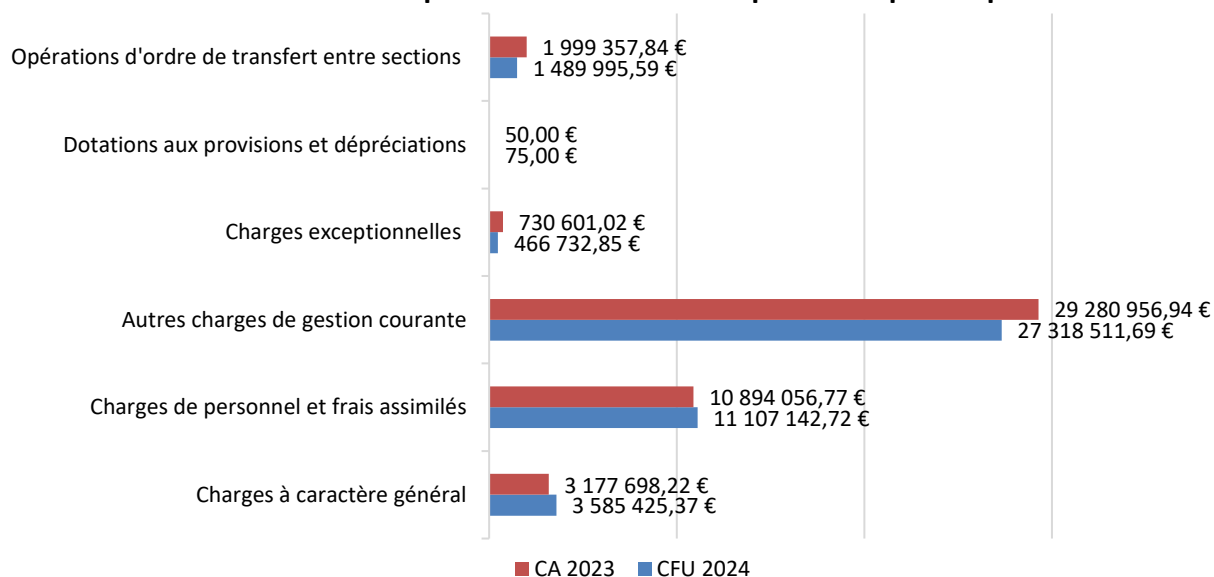
Le total des dépenses d'exploitation s'élève à 43 967 883,22 €. Son taux d'exécution se fixe à 90,2 % des prévisions budgétaires et à 91,8 % en y intégrant les restes à réaliser.

Les dépenses diminuent de - 2 114 837,57 €, soit - 4,6 % par rapport à l'exercice 2023.

Elles se composent des chapitres suivants :



Evolution des dépenses de la section d'exploitation par chapitre

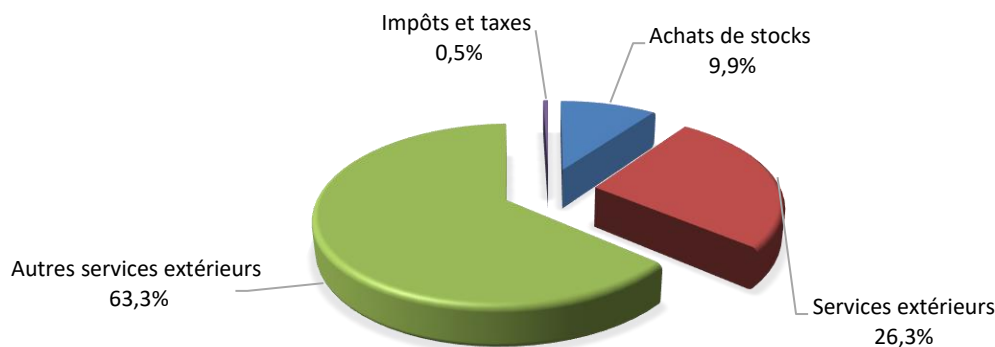


❖ Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 3 585 425,37 €

Ce chapitre augmente de 407 727,15 €, soit + 12,8 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 79,8 % des prévisions budgétaires et à 96,8 % en y intégrant les restes à réaliser.

Il se décline comme suit :

Composition du chapitre 011 Charges à caractère général 2024

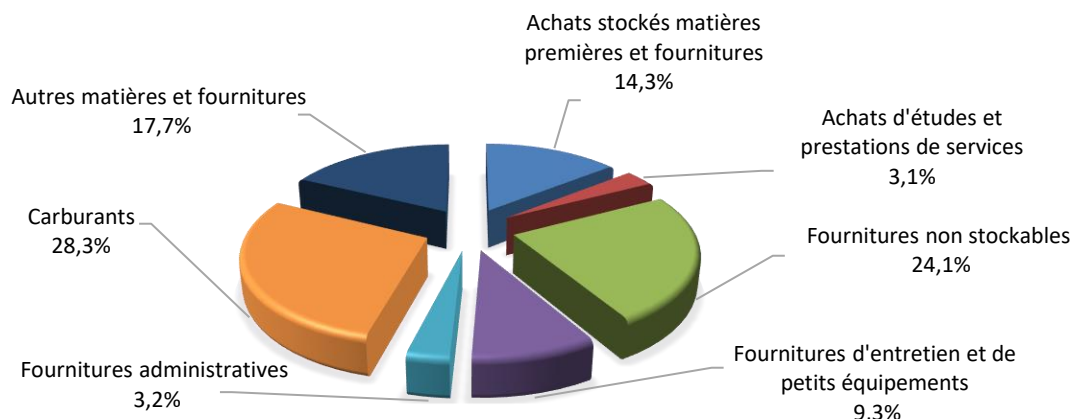


• Comptes 60 « Achats de stocks » : 356 607,41 €

Ce poste diminue de - 21 287,69 €, soit - 5,6 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 59,2 % des prévisions budgétaires et à 61,3 % en y intégrant les restes à réaliser.

Les comptes 60 « Achats de stocks » se déclinent comme suit :

Composition des comptes 60 Achats de stocks 2024



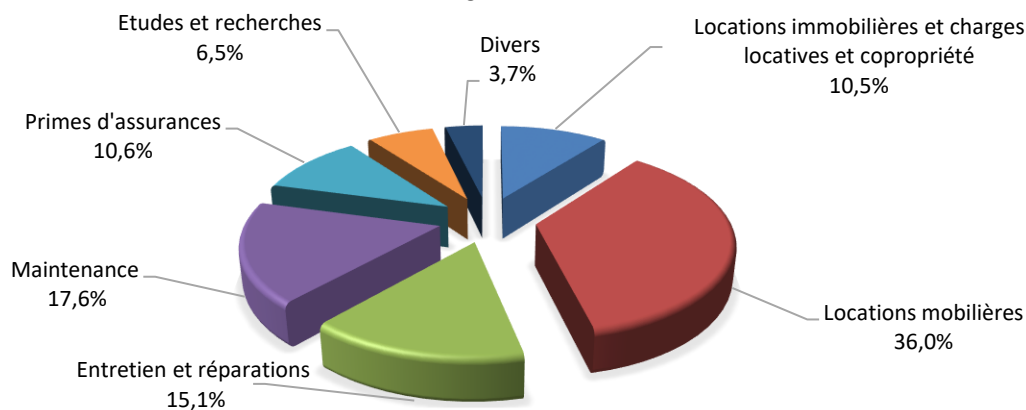
• Comptes 61 « Services extérieurs » : 941 368,90 €

Ce poste diminue de - 263 816,56 €, soit - 21,9 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 74,7 % des prévisions budgétaires et à 83,6 % en y intégrant les restes à réaliser.

La diminution des dépenses est principalement liée au reclassement comptable des dépenses de sous-traitance en 2024 en autres services extérieurs.

Les comptes 61 « Services extérieurs » se déclinent comme suit :

Composition des comptes 61 Services extérieurs 2024

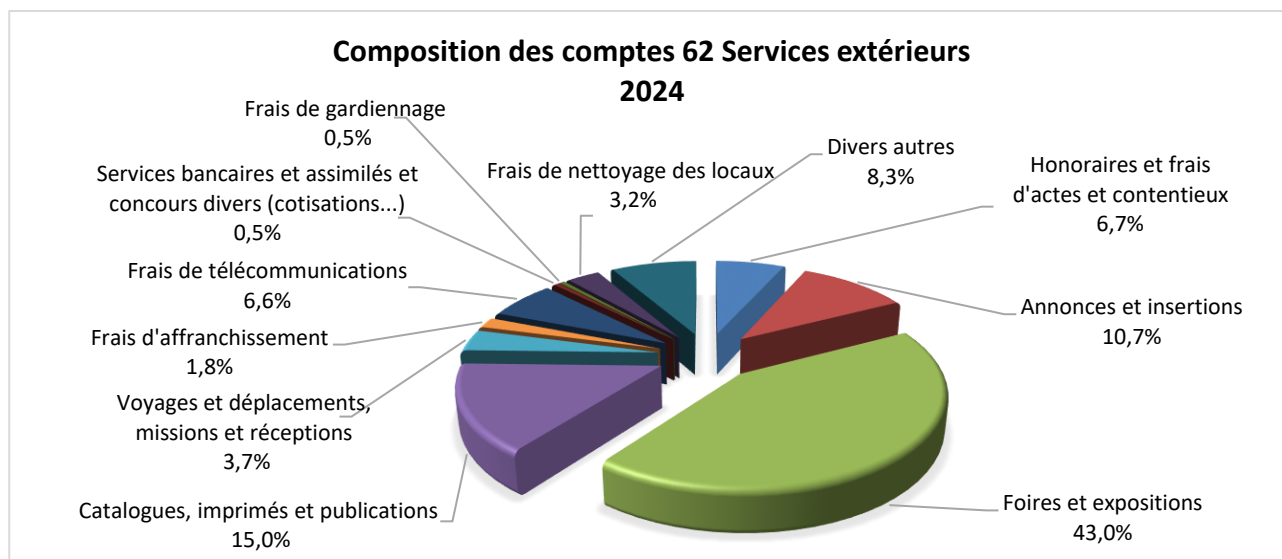


• Comptes 62 « Autres services extérieurs » : 2 269 926,47 €

Ce poste augmente de 689 830,33 €, soit + 43,7 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 86,9 % des prévisions budgétaires et à 111,3 % en y intégrant les restes à réaliser.

L'augmentation des dépenses est principalement liée d'une part au reclassement comptable des dépenses de sous-traitance en 2024 précité supra et d'autre part aux actions de promotion et à l'organisation du Salon International de l'Agriculture 2024.

Les comptes 62 « Autres services extérieurs » se déclinent comme suit :



• **Comptes 635 « Impôts et taxes » : 17 522,59 €**

Ce poste concerne les taxes relatives à la détention du foncier, de véhicules de société et divers droits d'enregistrement.

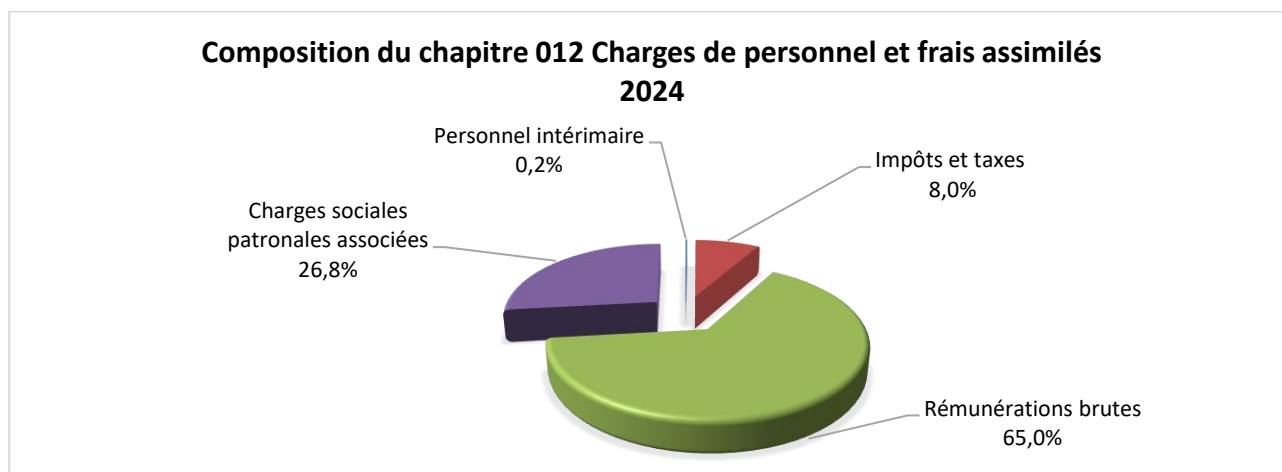
Il augmente de 3 001,07 €, soit + 20,7 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 107,2 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » : 11 107 142,72 €**

Ce chapitre augmente de 213 085,95 €, soit + 2 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 91,4 % des prévisions budgétaires.

L'augmentation des dépenses s'explique pour l'essentiel par l'impact des indemnités de trois départs à la retraite et de quatre fins de contrat dont un décès de l'agent, une rupture conventionnelle et deux démissions et par les changements indiciaires liés à l'ancienneté.

Ce chapitre se décline comme suit :



- **Comptes 62 « Personnel intérimaire » : 24 619,09 €**

Ce poste est constitué des dépenses associées à l'emploi de personnel intérimaire fourni par des entreprises de travail temporaire. Cette nouvelle catégorie de contrat est apparue en 2024 suite au remplacement pour maladie d'un agent.

Son taux d'exécution se fixe à 38,1 % des prévisions budgétaires.

- **Comptes 631 et 633 « Impôts et taxes » : 890 021,51 €**

Ce poste est constitué des impôts et taxes assis sur les salaires à savoir les contributions relatives à la taxe sur les salaires, à la formation professionnelle continue, à la participation de l'employeur à l'effort de construction et au versement mobilité recouvré par l'Urssaf.

Il diminue de - 25 912,07 €, soit - 2,8 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 86,7 % des prévisions budgétaires.

- **Comptes 64 « Charges de personnel » : 10 192 502,12 €**

Ce poste regroupe les rémunérations brutes pour 7 216 049,88 € et les diverses cotisations sociales pour 2 976 452,24 €.

Il augmente de 214 378,93 €, soit + 2,2 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 92,1 % des prévisions budgétaires.

Les charges de personnel et frais assimilés représentent 25,3 % du total des dépenses de la section d'exploitation au titre du Budget Principal. En y intégrant les dépenses de la section d'exploitation relevant du Budget Annexe FEADER, ces charges représentent 17 % du total des dépenses de la section tous budgets confondus.

- ❖ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante - hors interventions » : 79 708,42 €**

Ce poste regroupe des redevances versées pour concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels ainsi que des droits et valeurs similaires, des indemnités et frais de mission des élus, des pertes sur créances irrécouvrables et des charges diverses de gestion courante.

Il diminue de - 2 366 598,31 €, soit - 96,7 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 102 % des prévisions budgétaires et à 128,5 % en y intégrant les restes à réaliser.

La diminution des dépenses est principalement liée à des remboursements de subventions opérés en 2023 au bénéfice de la CdC pour des trop-perçus afférents aux programmes « Hors FEADER et hors Top-UP », « Top-UP » et « Opérations Spécifiques ».

- ❖ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante - interventions » : 27 238 803,27 €**

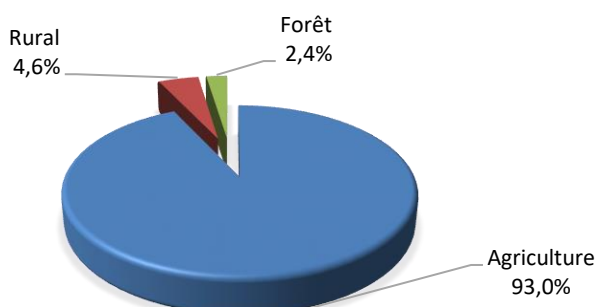
Ce poste est principalement constitué des aides mandatées par l'Office à destination des exploitants agricoles, des organismes de développement et autres.

Il augmente de 404 153,06 €, soit + 1,5 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 92,5 % des prévisions budgétaires.

L'augmentation des aides mandatées est liée essentiellement aux mesures afférentes à l'ICHN, à la dotation aux jeunes agriculteurs, au pastoralisme arboriculture relance jeunes agriculteurs ainsi qu'au dispositif de fonds de financement.

Les aides mandatées sont déclinées comme suit :

**Répartition par secteur d'activité des aides mandatées
2024**



➤ **Volet « Agriculture » : 25 319 529,74 €**

• **Recherche et transfert de technologie : 2 536 239,64 €**

✓ Projets collectifs de filières (PDA 1) : 2 536 239,64 €

• **Adaptation de l'appareil de production - transformation : 10 505 573,71 €**

✓ Modernisation des exploitations : 9 222 650,96 €

✓ Pastoralisme arboriculture relance jeunes agriculteurs : 689 406,62 €

✓ Actions foncières : 393 377,19 €

✓ Industries agro-alimentaires (IAA) : 200 138,94 €

• **Aides de masse : 6 085 685,26 €**

✓ Indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN) : 5 570 942,97 €

✓ Conversion et maintien agriculture biologique (CAB + MAB) : 361 006,52 €

✓ Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) : 153 735,77 €

• **Maîtrise de la qualité : 1 020 454,91 €**

✓ Produits sous signes de qualité officiels (PDA2) : 1 020 454,91 €

• **Installation - formation - échanges : 1 495 527,15 €**

✓ Dotation jeunes agriculteurs : 1 163 750,00 €

✓ Installation, échanges et formation : 331 777,15 €

• **Aides spécifiques : 3 676 049,07 €**

✓ Actions de promotion :	924 906,42 €
✓ Dispositif de gestion de crise :	898 373,08 €
✓ Fonds de financement :	517 533,43 €
✓ Diversification :	390 168,55 €
✓ Rénovation et création de vergers :	203 348,21 €
✓ Aides analyse santé animal :	196 842,25 €
✓ Appel à projet collectif :	179 341,72 €
✓ Mesures agro environnementales :	161 288,86 €
✓ Autres :	204 246,55 €

➤ **Volet « Rural » : 1 254 636,82 €**

✓ Sentier patrimonial :	478 973,35 €
✓ Services de base :	275 964,74 €
✓ Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) :	226 088,43 €
✓ Aides à la création d'entreprises en milieu rural :	216 517,30 €
✓ Autres :	57 093,00 €

➤ **Volet « Forêt » : 664 636,71 €**

✓ Exploitations forestières :	170 984,59 €
✓ Accompagnement des outils forestiers :	156 510,92 €
✓ Animation filière bois :	147 865,21 €
✓ Autres :	189 275,99 €

❖ **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 466 732,85 €**

Ce chapitre concerne 331 679,54 € de remboursement de subventions aux différents financeurs nationaux suite à émission d'ordres de reversement et 85 016,64 € d'annulation de titres sur exercices antérieurs correspondant à la conséquence de recours favorables sur ordres de reversement suite à erreur matérielle ou défaut de droit.

A cela s'ajoutent la contribution statutaire de l'Office au fonctionnement du SMAC pour 50 000 € et les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 36,67 €.

Ce chapitre diminue de - 263 868,17 €, soit - 36,1 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 100 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 68 « Dotations aux provisions et dépréciations » : 75 €**

Ce chapitre concerne les dotations aux dépréciations des actifs circulants prononcées par l'assemblée délibérante.

Il augmente de 25 €, soit + 50 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 100 % des prévisions budgétaires.

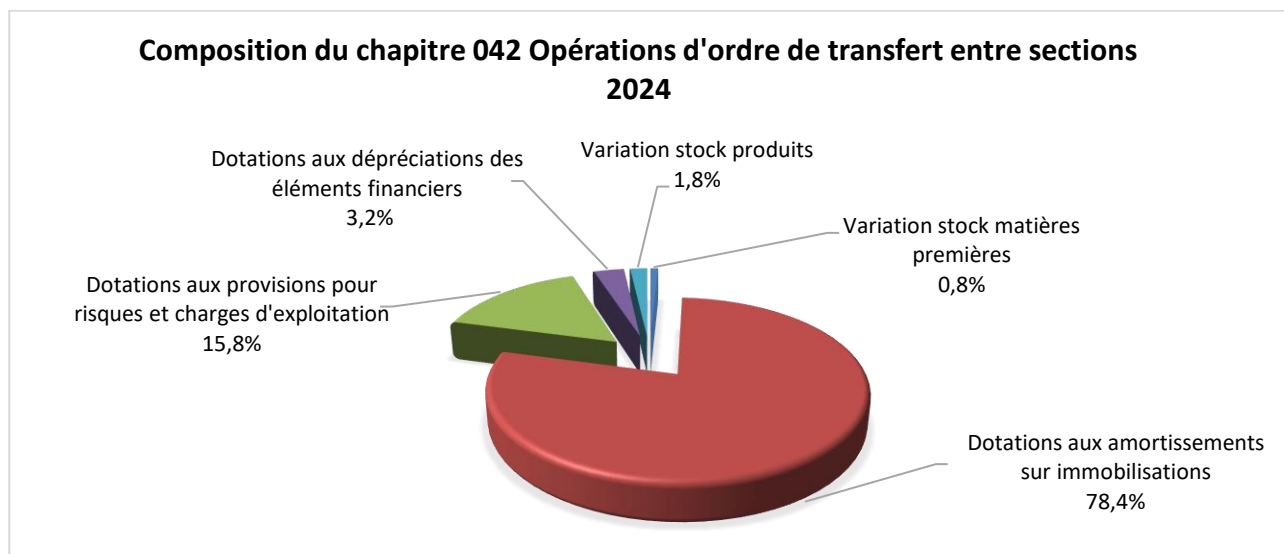
❖ **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 1 489 995,59 €**

Ce chapitre se compose :

- ✓ Des stocks initiaux de fournitures agricoles pour 11 790,64 €.
- ✓ Des dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 169 228,05 €.
- ✓ Des dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation liées au financement du compte épargne temps (CET) pour 195 001 €.
- ✓ Des dotations aux provisions pour litiges et contentieux liées aux frais irrépétibles et à une demande d'indemnisation du préjudice relatifs aux contentieux des bénéficiaires pour 39 608 €.
- ✓ Des dotations aux dépréciations des éléments financiers liées aux retards de paiement d'échéances des bénéficiaires des fonds de financement confiés à la Caisse de Développement de la Corse (CADEC), à l'association Corse Active Pour l'Initiative (CAPI) et à la France Active Garantie (FAG) pour 48 145,15 €.
- ✓ Des stocks initiaux liés au cheptel ovin détenu à la station expérimentale d'Altiani pour 26 222,75 €.

Il diminue de - 509 362,25 €, soit - 25,5 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 100 % des prévisions budgétaires.

Ce chapitre se décline comme suit :



❖ **Les restes à réaliser en dépenses : 781 991,72 €**

Les restes à réaliser en dépenses, correspondant à des dépenses engagées non mandatées, et qui n'ont pas donné lieu à rattachement, se déclinent comme suit :

Au titre du chapitre 011 « Charges à caractère général » :

• **Comptes 60 « Achats de stocks » : 12 492,15 €**

Ce poste se compose :

- ✓ De fournitures d'entretien et de petits équipements pour 1 666,81 €.
- ✓ De fournitures administratives pour 713,92 €.
- ✓ De carburants et fluides pour 296,79 €.
- ✓ D'autres matières et fournitures pour 9 814,63 €.

• **Comptes 61 « Services extérieurs » : 111 853,14 €**

Ce poste se compose :

- ✓ De sous-traitance générale pour 6 948,40 €.
- ✓ De locations mobilières pour 60 851,76 €.
- ✓ D'entretien et de réparation pour 8 437,85 €.
- ✓ De maintenance pour 31 819,39 €.
- ✓ De services extérieurs divers pour 3 795,74 €.

• **Comptes 62 « Autres services extérieurs » : 636 878,93 €**

Ce poste se compose :

- ✓ D'honoraires et divers pour 98 095,17 €.
- ✓ D'annonces et d'insertions pour 73 450,30 €.
- ✓ De foires et d'expositions pour 329 558,54 €.
- ✓ De catalogues et imprimés pour 99 543,08 €.
- ✓ De publications et divers pour 7 165,24 €.
- ✓ De frais de télécommunications pour 21 585,94 €.
- ✓ D'autres services extérieurs pour 7 480,66 €.

Au titre du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

• **Comptes 65 « Autres charges de gestion courante - hors interventions » :
20 767,50 €**

Ce poste se compose de droits d'utilisation - informatique en nuage et autres pour 20 767,50 €.

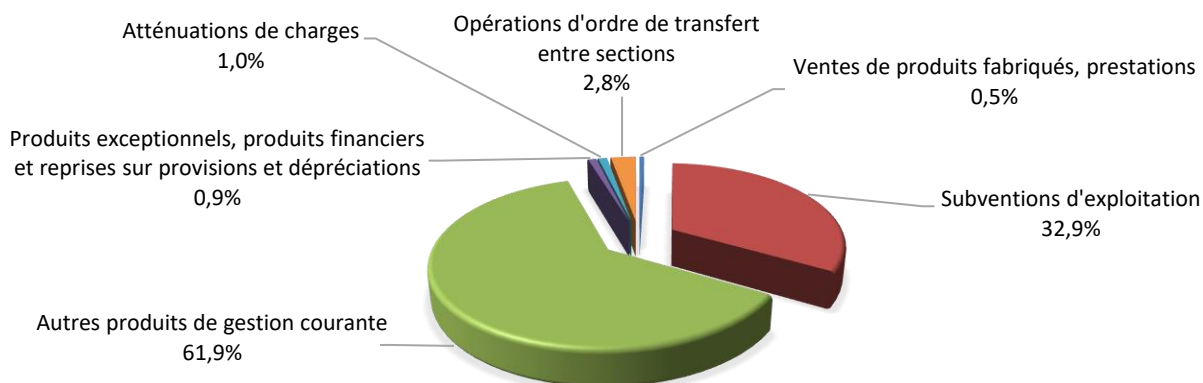
I.2) Les recettes d'exploitation au titre du Budget Principal

Le total des recettes d'exploitation s'élève à 44 001 338,21 €. Son taux d'exécution se fixe à 92,8 % des prévisions budgétaires.

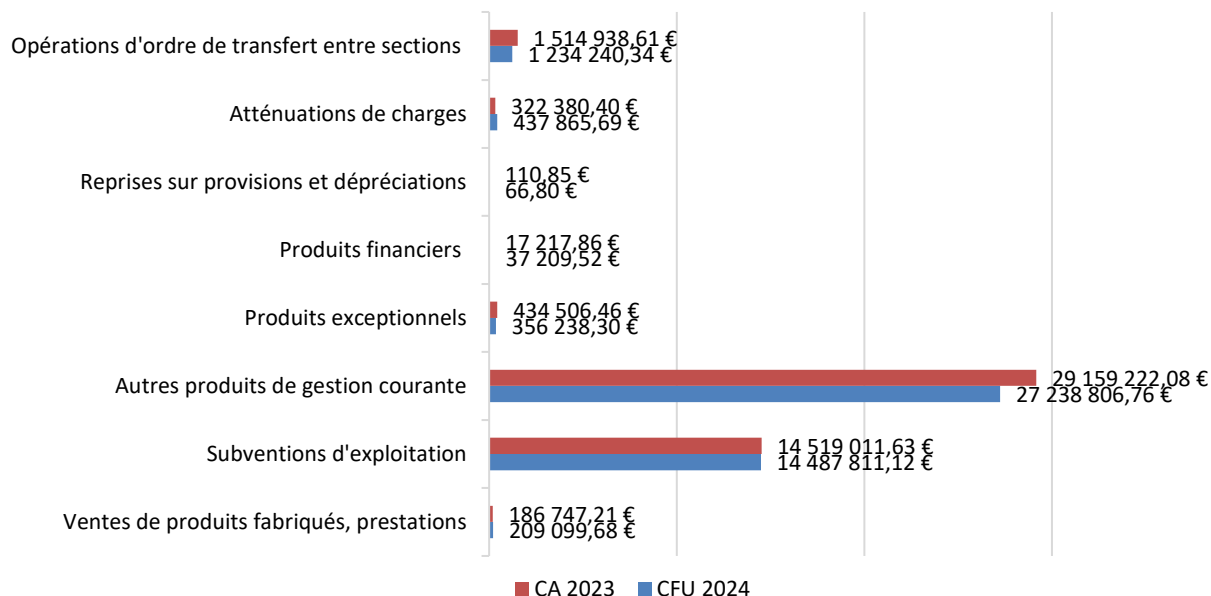
Les recettes diminuent de - 2 152 796,89 €, soit - 4,7 % par rapport à l'exercice 2023.

Elles se composent des chapitres suivants :

Composition des recettes d'exploitation 2024



Evolution des recettes de la section d'exploitation par chapitre



❖ Chapitre 013 « Atténuations de charges » : 437 865,69 €

Ce chapitre consiste essentiellement en des remboursements de rémunérations suite aux absences de personnel (maladie, maternité, accident de travail...).

Il augmente de 115 485,29 €, soit + 35,8 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 125,1 % des prévisions budgétaires.

❖ Chapitre 70 « Ventes de produits et prestations de services » : 209 099,68 €

Ce chapitre consiste en la mise à disposition de personnel au profit de la Ville de Biguglia pour 114 124,05 €, de ventes d'ovins, de lait et de fourrage pour 59 296,20 € et de prestations diverses pour 35 679,43 €.

Il augmente de 22 352,47 €, soit + 12 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 106,4 % des prévisions budgétaires.

L'augmentation des recettes est principalement liée à un niveau plus important en 2024 qu'en 2023 des ventes d'ovins, de lait et de fourrage ainsi qu'aux prestations d'analyses dans le cadre du projet « PASTINNOVA » et des cotisations des restaurants pour l'adhésion au label « Gusti di Corsica ».

❖ **Chapitre 74 « Subventions d'exploitation » : 14 487 811,12 €**

Ce chapitre se compose :

- De la dotation de fonctionnement en provenance de la CdC pour 11 528 550 €.
- Des dotations spécifiques pour 2 959 261,12 €.

Ces dotations se composent comme suit :

- ✓ Au titre de l'Etat et autres pour 1 238 334,94 € dont :
 - 259 135,96 € de dotation liée aux missions transférées par l'Etat à l'Office de l'ex-CNASEA.
 - 573 514,40 € de dotations en provenance de l'Etat pour les actions d'accompagnement au débroussaillage.
 - 21 000 € d'aide en provenance de l'Etat pour le programme inventaire gestion et conservation des sols (IGCS) « Finalisation du référentiel régional pédologique 1 : 250 000 de Corse ».
 - 22 333,33 € d'aides en provenance de l'ASP pour les contrats d'apprentissage et de l'ANRT pour le contrat CIFRE.
 - 25 781,54 € d'aides en provenance de l'UE via l'ASP pour les missions PAC de l'ODARC.
 - 285 307,33 € d'aide en provenance de l'UE via l'ASP pour les actions de sensibilisation environnementales des populations rurales au regard du risque d'incendie.
 - 9 998,83 € d'aides en provenance de l'UE via l'ASP pour l'ICHN de l'ODARC.
 - 5 507,75 € de régularisation d'un dossier relevant des aides en provenance de l'UE via l'ASP.
 - 3 667 € de refacturation à l'OEC relative au transfert des agents à l'ODARC au 01/09/2021.
 - 32 088,80 € d'aide FEDER pour le projet « FEASIBLE » dans le cadre du programme INTERREG VI A Italie-France Maritime 2021-2027.
- ✓ Au titre de la CdC pour 1 720 926,18 € dont :
 - 450 000 € de dotation pour l'organisation du SIA 2024.
 - 844 906,42 € de dotations liée aux actions de promotion de l'agriculture corse.
 - 144 171,82 € de dotations liée aux missions de contrôle SIGC.
 - 266 359,89 € de dotations liée à l'opération d'accompagnement de la filière caprine et de mise en place d'un schéma de sélection.
 - 15 488,05 € de dotations liée aux frais de gestion CADEC/CAPI et autres.

Ce chapitre diminue de - 31 200,51 €, soit - 0,2 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 93,6 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 27 238 806,76 €**

En lien direct avec les opérations d'interventions déclinées au chapitre 65, ce chapitre concerne les droits à recettes émis envers la CdC, l'Etat et d'autres partenaires financiers nationaux. Ces recettes garantissent la couverture des opérations d'interventions relevant du budget principal, et dont les mises en paiement dans le cadre des différents programmes d'aides sont assurées par l'Office au bénéfice de tiers.

Il diminue de - 1 920 415,32 €, soit - 6,6 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 92,5 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 76 « Produits financiers » : 37 209,52 €**

Ce chapitre se compose de produits de participation issus des fonds de financement confiés à la CADEC, dont 36 993,52 € relevant du fonds de financement des associations foncières et 216 € relevant du fonds de contre garantie bancaire agricole corse.

Il augmente de 19 991,66 €, soit + 116,1 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 98,7 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 356 238,30 €**

Ce chapitre se compose d'ordres de reversement émis à l'égard de bénéficiaires de subvention pour 283 355,91 € et d'autres produits exceptionnels pour un montant de 72 882,39 €.

Il diminue de - 78 268,16 €, soit - 18 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 92,1 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 78 « Reprises sur provisions et dépréciations » : 66,80 €**

Ce chapitre se compose de reprises sur dépréciations des comptes de tiers suite aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes prononcées par l'assemblée délibérante.

Il diminue de - 44,05 €, soit - 39,7 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 99,7 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 1 234 240,34 €**

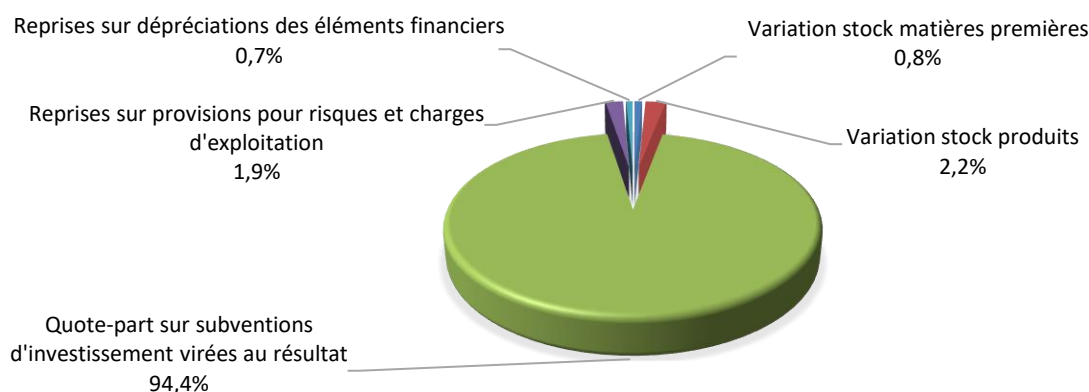
Ce chapitre se compose :

- ✓ De stocks finaux de fournitures agricoles relevant d'aliments pour le cheptel ovin situé à la station expérimentale d'Altiani pour 10 235,49 €.
- ✓ De stocks finaux liés au cheptel ovin valorisés à hauteur de 26 662,29 €.
- ✓ De quotes-parts sur subventions d'investissement virées au résultat pour 1 164 564 €.

- ✓ De reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation correspondant à la consommation en congés des jours épargnés au titre du compte épargne temps (CET) pour 23 984 €.
- ✓ De reprises sur dépréciations des éléments financiers afférents aux fonds de financement pour 8 794,56 €, dont 716,78 € relevant du fonds de financement des associations foncières géré par la CADEC, 577,78 € relevant du fonds agricole corse d'avances remboursables géré par la CADEC et 7 500 € relevant du dispositif de prêt d'honneur à destination des jeunes agriculteurs géré par l'association CAPI.

Il diminue de - 280 698,27 €, soit - 18,5 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 80,7 % des prévisions budgétaires.

Composition du chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 2024



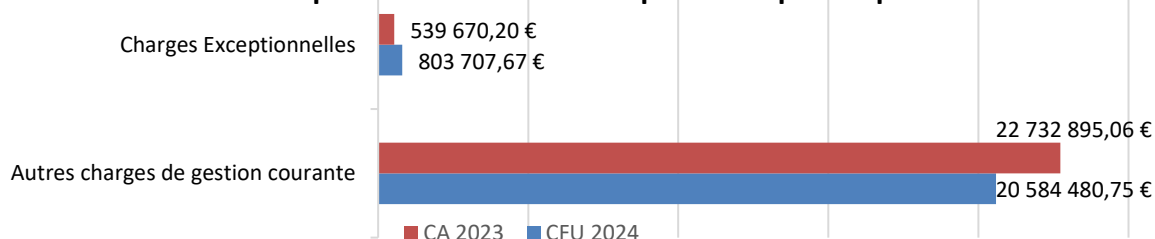
I.3) Les dépenses d'exploitation au titre du Budget Annexe FEADER

Essentiellement composées des aides versées aux tiers, le total des dépenses d'exploitation s'élève à 21 388 188,42 €.

Elles diminuent de - 1 884 376,84 €, soit - 8,1 % par rapport à 2023. Son taux d'exécution se fixe à 75,4 % des prévisions budgétaires.

Les dépenses d'exploitation se composent des chapitres suivants :

Evolution des dépenses de la section d'exploitation par chapitre



❖ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante - hors interventions » : 2 895,70 €**

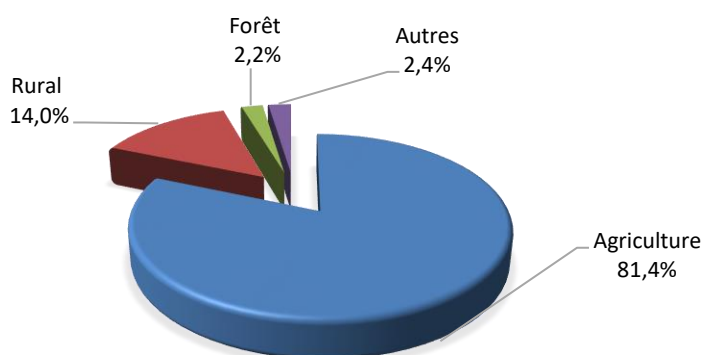
Ce poste se compose des pertes sur créances irrécouvrables admises en non-valeur prononcées par l'assemblée délibérante.

Il diminue de - 39 711,87 €, soit - 93,2 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 85,3 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante - interventions » : 20 581 585,05 €**

Ce poste se compose des aides versées au titre des crédits UE-FEADER/PSN et se décline comme suit :

**Répartition par secteur d'activité des aides mandatées
2024**



➤ **Volet « Agriculture » : 16 751 218,62 €**

• **Adaptation de l'appareil de production - transformation : 4 295 905,68 €**

✓ Pastoralisme arboriculture relance jeunes agriculteurs :	1 915 058,60 €
✓ Modernisation des exploitations :	1 885 999,29 €
✓ Industries agro-alimentaires :	461 085,39 €
✓ Actions foncières :	33 762,40 €

• **Installation - formation - échanges : 400 443,19 €**

✓ Dotation jeunes agriculteurs :	323 750,00 €
✓ Installation, échanges et formation :	76 693,19 €

• **Aides de masse : 11 661 129,64 €**

✓ Indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN) :	10 375 929,92 €
✓ Conversion et maintien agriculture biologique (CAB + MAB) :	1 106 513,48 €
✓ Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) :	178 686,24 €

• **Aides spécifiques : 393 740,11 €**

✓ Diversification :	240 602,90 €
✓ Aménagements agro-pastoraux :	115 162,60 €
✓ Pollinisation :	21 667,50 €
✓ Races menacées :	16 307,11 €

➤ **Volet « Rural » : 2 882 003,64 €**

✓ Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) :	904 353,45 €
✓ Sentier patrimonial :	798 288,90 €
✓ Services de base :	640 589,02 €
✓ Groupes d'action locale (GAL) :	278 021,22 €
✓ Création entreprises en milieu rural :	216 517,22 €
✓ Zones naturelles :	32 233,83 €
✓ Stratégie de développement local (SDL) :	12 000,00 €

➤ **Volet « Forêt » : 458 362,79 €**

✓ Exploitations forestières :	170 984,55 €
✓ DFCI et action de prévention :	98 102,26 €
✓ Sauvegarde, reconstruction châtaigneraie :	76 891,96 €
✓ Opérations de sylviculture :	61 132,22 €
✓ Infrastructures forestières :	51 251,80 €

➤ **Volet « Autres » : 490 000 €**

✓ Assistance technique :	490 000,00 €
--------------------------	--------------

Ce chapitre diminue de - 2 108 702,44 €, soit - 9,3 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 75 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 803 707,67 €**

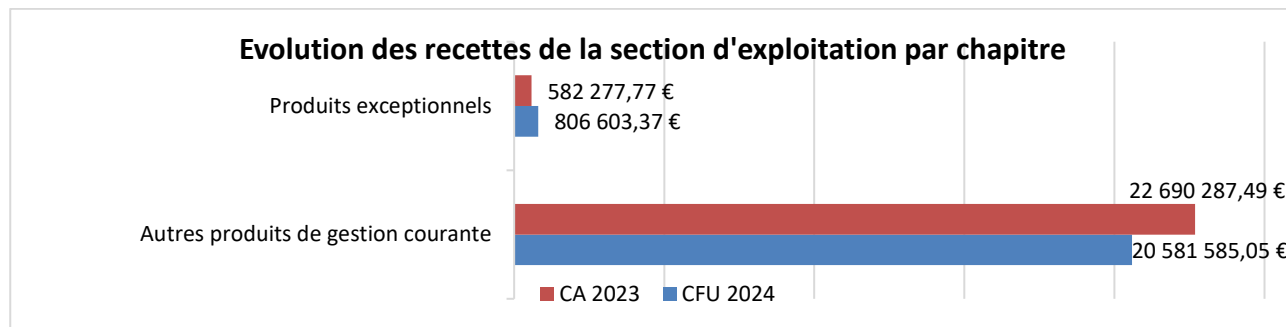
Ce chapitre concerne d'une part des opérations de reversement à destination des bailleurs de fonds institutionnels en relation avec la Commission Européenne, suite aux demandes de remboursement réalisées auprès de bénéficiaires de subvention n'ayant pas respecté leurs obligations pour 776 168,30 €, et d'autre part des opérations d'annulation de titres sur exercices antérieurs correspondant à la conséquence de recours favorables sur ordres de reversement suite à erreur matérielle ou défaut de droit pour 27 539,37 €.

Il augmente de 264 037,47 €, soit + 48,9 % par rapport à 2023. Son taux d'exécution se fixe à 85,2 % des prévisions budgétaires.

I.4) Les recettes d'exploitation au titre du Budget Annexe FEADER

En lien direct avec les dépenses d'exploitation décrit au point I.3, le total des recettes d'exploitation s'élève à 21 388 188,42 €. A l'instar des dépenses d'exploitation, les recettes d'exploitation diminuent de - 1 884 376,84 €, soit - 8,1 % par rapport à 2023. Son taux d'exécution se fixe également à 75,4 % des prévisions budgétaires.

Elles se composent des chapitres suivants :



❖ **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 20 581 585,05 €**

Ce chapitre concerne les recettes résultant des appels de fonds réalisés auprès de l'ASP-MCFA et qui permettent de couvrir le paiement des aides relevant du Budget Annexe FEADER, réalisées au bénéfice de tiers au titre de l'exercice 2024 dans le cadre du PDRC 2014-2020 et du PSN Corse 2023-2027.

Il diminue de - 2 108 702,44 €, soit - 9,3 % par rapport à l'exercice 2023 au regard des opérations d'interventions déclinées supra. Son taux d'exécution se fixe à 75 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 806 603,37 €**

Ce chapitre concerne d'une part des ordres de reversement émis envers les bénéficiaires d'aides qui n'ont pas respecté leurs obligations ou qui sont liés à des conditions contractuelles, et d'autre part des ordres d'annulation de titres sur exercices antérieurs correspondant à la conséquence de recours favorables sur ordres de reversement.

Il augmente de 224 325,60 €, soit + 38,5 % par rapport à 2023. Son taux d'exécution se fixe à 85,3 % des prévisions budgétaires.

II) Les opérations d'investissement

La section d'investissement présente pour l'exercice 2024 :

➤ Au titre du Budget Principal :

• Total de titres émis :	7 226 544,22 €
• Total de mandats émis :	6 553 930,08 €
• Solde d'exécution de la section :	+ 672 614,14 €
• Restes à réaliser en dépenses à reporter en N+1 :	1 841 660,12 €
• Restes à réaliser en recettes à reporter en N+1 :	901 342,48 €

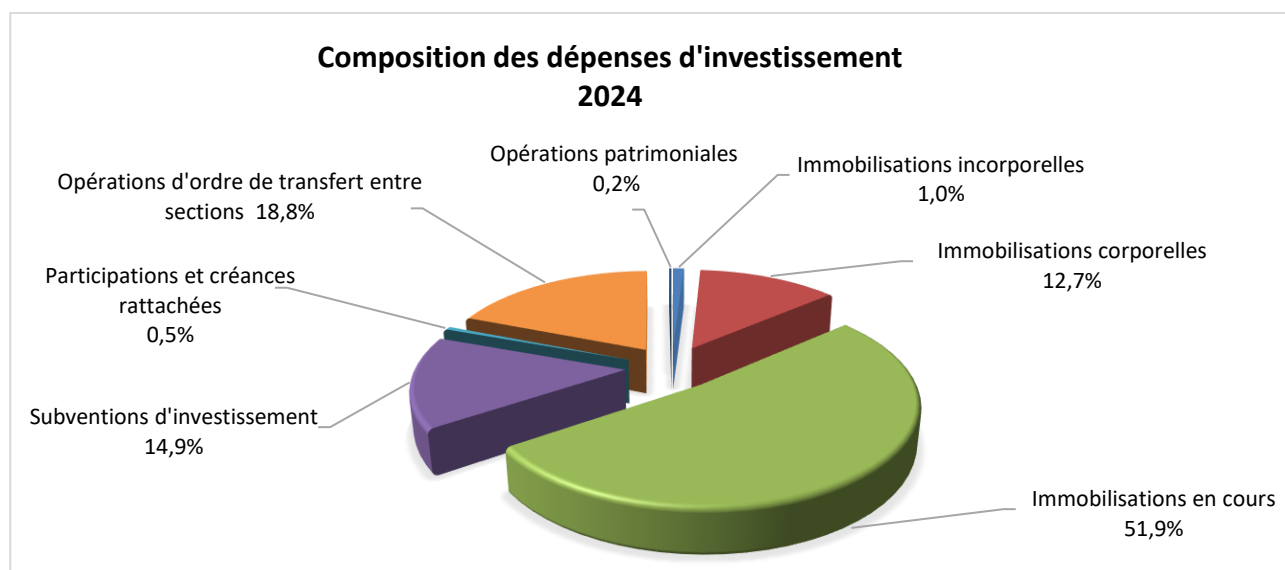
➤ Au titre du Budget Annexe FEADER : aucune opération en dépenses ni en recettes.

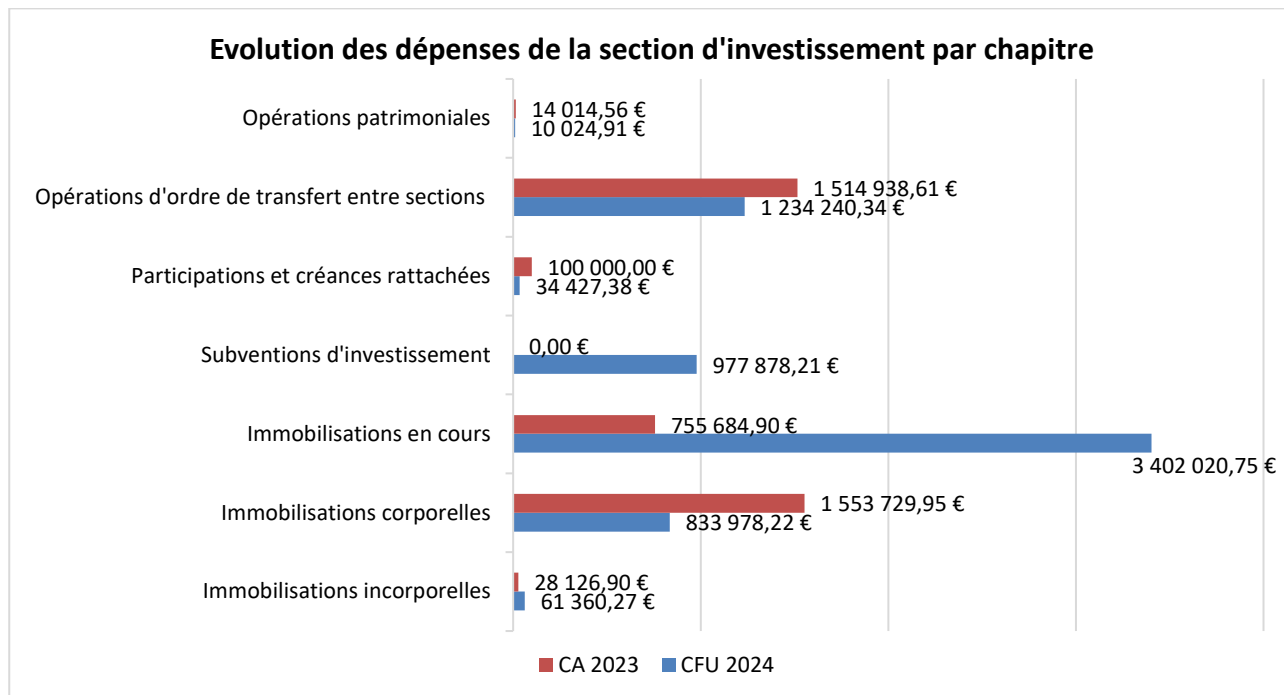
II.1) Les dépenses d'investissement au titre du Budget Principal

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 6 553 930,08 €. Son taux d'exécution se fixe à 69,2 % des prévisions budgétaires et à 88,7 % en y intégrant les restes à réaliser.

Les dépenses augmentent de 2 587 435,16 €, soit + 65,2 %, par rapport à l'exercice 2023.

Elles se composent des chapitres suivants :





❖ **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 61 360,27 €**

Ce chapitre concerne principalement les achats de logiciels. Il augmente de 33 233,37 €, soit + 118,2 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 18,2 % des prévisions budgétaires et à 49,1 % en y intégrant les restes à réaliser.

L'augmentation des dépenses s'explique par des achats de licence et de logiciel afin d'améliorer et de sécuriser le système informatique de l'Office, de développer un site web lié au projet « IN_PRATICA », de créer un site internet lié au projet pour la marque « Lignum Corsica », de développer le projet lié au « GEODARC », ainsi que d'équiper le laboratoire sur le site de la station expérimentale d'Altiani dans le cadre du programme de recherche et de développement.

❖ **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 833 978,22 €**

Ce chapitre diminue de - 719 751,73 €, soit - 46,3 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 67,8 % des prévisions budgétaires et à 96,6 % en y intégrant les restes à réaliser.

La diminution des dépenses s'explique pour l'essentiel par des acquisitions de matériel d'analyse dans le cadre du programme de recherche et de développement dans les filières ovine, caprine, bovine, porcine, apicole et plante à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) de Corse (fin programme REACT UE - FEDER en 2023) ainsi que par des travaux de rénovation et de surélévation au siège social (travaux achevés en 2023) moins importants en 2024 qu'en 2023.

❖ **Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 3 402 020,75 €**

Ce chapitre augmente de 2 646 335,85 €, soit + 350,2 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 90,5 % des prévisions budgétaires et à 90,6 % en y intégrant les restes à réaliser.

L'augmentation des dépenses s'explique par l'avancement significatif des travaux afférents à la construction d'un hangar de stockage (haras de boucs) sur le site de la station expérimentale d'Altiani, à la création d'un bâtiment technico administratif ainsi qu'à la construction d'un hangar de stockage de matériels avec photovoltaïque sur le site de la station expérimentale de Migliacciaro.

❖ **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 977 878,21 €**

Ce chapitre se compose :

- De restitutions de fonds de financement par les organismes de financement agréés à reverser au financeur la CdC pour 827 878,21 €, dont :
 - ✓ 100 000 € relevant du dispositif de contre garantie bancaire agricole géré par la CADEC.
 - ✓ 377 878,21 € relevant du dispositif de prêt d'honneur en faveur des jeunes agriculteurs géré par l'association CAPI.
 - ✓ 350 000 € relevant du dispositif de garantie agricole géré par la FAG.
- D'une régularisation comptable (reclassement de recettes liées à la campagne de contrôle SIGC du chapitre 13 au chapitre 74) pour 150 000 €.

Son taux d'exécution se fixe à 38,5 % des prévisions budgétaires et à 92,8 % en y intégrant les restes à réaliser.

❖ **Chapitre 26 « Participations et créances rattachées » : 34 427,38 €**

Ce chapitre se compose d'un abondement des fonds de financement par les intérêts générés par ces derniers dont la gestion est confiée à la CADEC (34 198,35 € pour le fonds de financement des associations foncières, 216 € pour le fonds de contre garantie bancaire agricole corse et 13,03 € pour le fonds agricole corse d'avances remboursables).

Il diminue de - 65 572,62 €, soit - 65,6 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 63,3 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 1 234 240,34 €**

En parfait miroir des recettes d'exploitation du chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » déclinées plus haut, ce chapitre est constitué :

- ✓ Des stocks pour 36 897,78 €.
- ✓ Des quotes-parts sur subventions d'investissement virées au résultat pour 1 164 564 €.
- ✓ Des provisions pour le financement du compte épargne temps (CET) pour 23 984 €.
- ✓ Des reprises sur dépréciations des éléments financiers pour 8 794,56 €.

Il diminue de - 280 698,27 €, soit - 18,5 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 80,7 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : 10 024,91 €**

Ce chapitre est constitué des opérations de retraitement des frais d'insertion relatifs aux dépenses réelles d'investissement.

Il diminue de - 3 989,65 €, soit - 28,5 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 66,8 % des prévisions budgétaires.

❖ **Les restes à réaliser en dépenses : 1 841 660,12 €**

Les restes à réaliser en dépenses, correspondant à des dépenses engagées non mandatées, se déclinent comme suit :

• **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 1 378 559,14 €**

Ce chapitre se compose de restitutions de fonds de financement par les organismes de financement agréés à reverser au financeur la CdC pour 1 378 559,14 €.

• **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 104 385,50 €**

Ce chapitre se compose :

- ✓ De frais d'études pour 38 106,20 €.
- ✓ De frais d'insertion pour 837,83 €.
- ✓ De concessions et droits assimilés pour 65 441,47 €.

• **Chapitre 21« Immobilisations corporelles » : 354 397,92 €**

Ce chapitre se compose :

- ✓ D'agencements et d'aménagements de terrains pour 41 626,70 €.
- ✓ D'installations générales, d'agencements et d'aménagements sur constructions pour 21 957,27 €.
- ✓ De matériels industriels pour 50 235,71 €.
- ✓ D'installations générales, d'agencements et d'aménagements divers pour 83 708,74 €.
- ✓ De matériels de bureau et de matériels informatiques pour 51 643,61 €.
- ✓ De mobiliers pour 105 225,89 €.

• **Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 4 317,56 €**

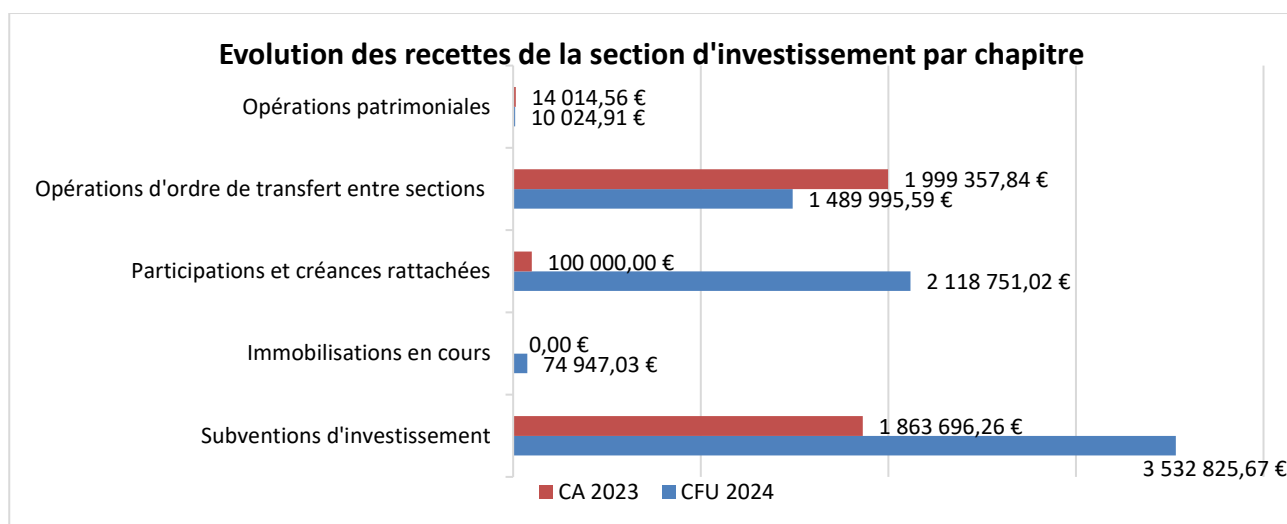
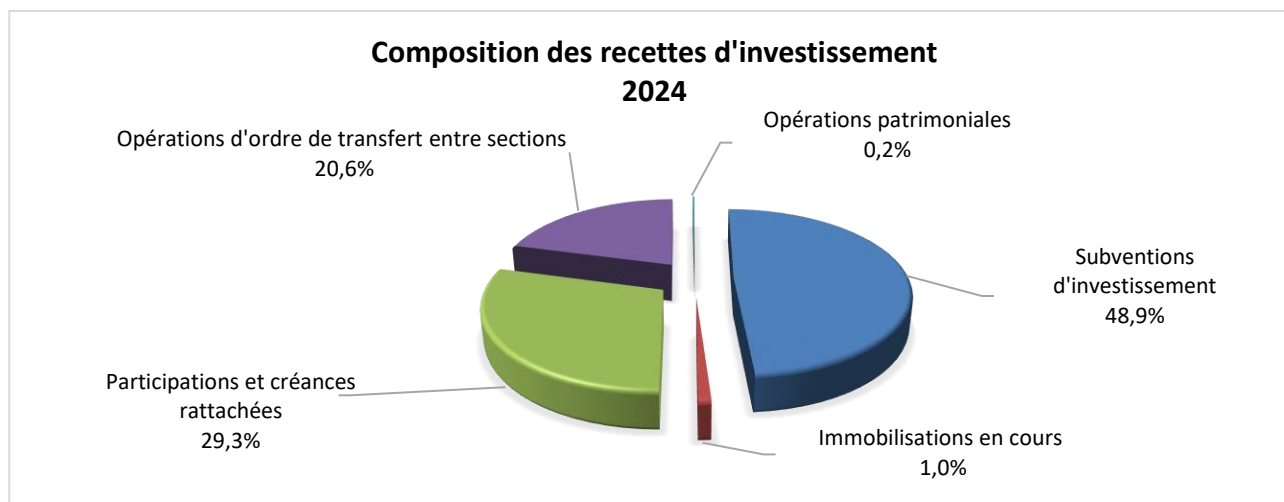
Ce chapitre se compose d'immobilisations corporelles en cours de constructions pour 4 317,56 €.

II.2) Les recettes d'investissement au titre du Budget Principal

Le total des recettes d'investissement s'élève à 7 226 544,22 €. Son taux d'exécution se fixe à 78,6 % des prévisions budgétaires et à 88,4 % en y intégrant les restes à réaliser.

Les recettes augmentent de 3 249 475,56 €, soit + 81,7 % par rapport à l'exercice 2023.

Elles se composent des chapitres suivants :



❖ **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 3 532 825,67 €**

Ce chapitre augmente de 1 669 129,41 €, soit + 89,6 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 73 % des prévisions budgétaires et à 91,7 % en y intégrant les restes à réaliser.

Cette augmentation s'explique par des demandes de financement de dépenses d'investissement plus importantes en 2024 qu'en 2023 réparties comme suit : 826 857,49 € en provenance de la CdC, 774 600,12 € du fonds FEDER et 67 671,80 € de l'Agence d'urbanisme et d'énergie (AUE).

❖ **Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 74 947,03 €**

Ce chapitre concerne des régularisations afférentes aux avances versées sur commandes d'immobilisations suite à l'achèvement de ces dernières.

❖ **Chapitre 26 « Participations et créances rattachées » : 2 118 751,02 €**

Ce chapitre concerne des restitutions de fonds de financement par les organismes de financement agréés :

- La CADEC pour 935 499,82 €, dont :
 - ✓ 847 934,94 € relevant du fonds de financement des associations foncières.
 - ✓ 24 411 € relevant du fonds de contre garantie bancaire agricole corse.
 - ✓ 63 153,88 € relevant du fonds agricole corse d'avances remboursables.
- L'association CAPI pour 790 222,20 € relevant du dispositif de prêt d'honneur en faveur des jeunes agriculteurs.
- La FAG pour 393 029 €, dont :
 - ✓ 350 000 € relevant du fonds de garantie agricole.
 - ✓ 43 029 € relevant du fonds de garantie bancaire en faveur des jeunes agriculteurs.

Il augmente de 2 018 751,02 €, soit + 2018,8 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 94,5 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 1 489 995,59 €**

En parfait miroir des dépenses d'exploitation du chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » déclinées plus haut, ce chapitre concerne :

- ✓ Des provisions pour litiges et contentieux liées aux frais irrépétibles et à une demande d'indemnisation du préjudice relatifs aux contentieux des bénéficiaires pour 39 608 €.
- ✓ Des provisions pour risques et charges d'exploitation liées au financement du compte épargne temps (CET) pour 195 001 €.
- ✓ Des dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 169 228,05 €.
- ✓ Des dépréciations sur autres formes de participations liées aux retards de paiement d'échéances des bénéficiaires des fonds de financement confiés à la CADEC, à l'association CAPI et à la FAG pour 48 145,15 €.
- ✓ Des stocks évalués à 38 013,39 €.

Il diminue de - 509 362,25 €, soit - 25,5 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 100 % des prévisions budgétaires.

❖ **Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : 10 024,91 €**

En parfait miroir des dépenses d'investissement du chapitre 041 « Opérations patrimoniales » déclinées plus haut, ce chapitre concerne le retraitement des frais d'insertion relatifs aux opérations d'investissement.

Il diminue de - 3 989,65 €, soit - 28,5 % par rapport à l'exercice 2023. Son taux d'exécution se fixe à 66,8 % des prévisions budgétaires.

❖ **Les restes à réaliser en recettes : 901 342,48 €**

Les restes à réaliser en recettes correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres liés au chapitre 13 « Subventions d'investissement ».

III) Les résultats d'exécution au titre du Budget Principal et du Budget Annexe

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture au 31/12/2024
I - Budget Principal				
Exploitation	5 211 955,41 €		33 454,99 €	5 245 410,40 €
Investissement	5 049 683,73 €		672 614,14 €	5 722 297,87 €
II - Budget Annexe				
Exploitation	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €

Au titre du Budget Principal, le résultat d'exploitation 2024 s'établit à + 33 454,99 € et le résultat de clôture (résultats cumulés des exercices précédents + résultat de l'exercice) pour la section d'exploitation atteint 5 245 410,40 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement sur l'exercice 2024 se fixe à + 672 614,14 €, ce qui porte le résultat de clôture à 5 722 297,87 €.

Le Budget Annexe consacré exclusivement à la gestion des aides européennes liées au programme FEADER affiche des résultats neutres au regard de la fonction de redistribution de l'Office qui ne génère ni bénéfice ni perte d'exploitation.

IV) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement du Budget Principal pour l'exercice 2024 s'établit à 11 M€, avec un ratio de fonds de roulement de 3,0. Celui du Budget Annexe FEADER s'établit à 5,5 K€, avec un ratio de 1,0. Ces indicateurs témoignent d'une situation financière saine de l'Office pour les deux budgets, traduisant sa capacité à couvrir ses passifs courants au moyen de ses actifs courants.